



Association pour le développement de l'informatique juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
[http:// www.adij.fr](http://www.adij.fr)

Les Mardis de l'ADIJ

L'atelier « Paiement et monnaie électroniques » animé par Maître Cathie-Rosalie Joly, associée Ulys, cabinet d'avocats, organise une conférence sur le thème :

L'évolution de la réglementation des paiements électroniques : opportunités pour les entreprises

Mardi 15 mai 2012 – 8h30 à 10h30

Maison du Barreau, salle Monnerville - 2/4 rue de Harlay, Paris 1er

Accueil des participants

Pascal Petitcollot, Président de l'ADIJ, Rédacteur en chef de Legifrance

Nouvelles pratiques et opportunités business pour les entreprises

Christian Moulet, associé ADN'Co, consultants en moyens de paiement et IT

L'Europe intégrée des paiements visée par le SEPA (Single Euro Payment Area) a pour but de « pouvoir payer et de se faire payer en euros aux mêmes conditions d'efficacité, de rapidité et de garanties entre tous les pays d'Europe qu'au sein d'un même pays ».

Les moyens de paiement cartes, virements, prélèvements, évoluent rapidement dans ce contexte actuel, ajouté à l'arrivée de nouvelles technologies : cartes sans contact, Internet, téléphonie mobile, cartes multi-applicatives, etc.

Ces évolutions portent en elles des opportunités pour les entreprises, tant acteurs existants que nouveaux entrants, et ce, dans un marché qui voit émerger de nouveaux acteurs partenaires ou concurrents, et favoriser une nouvelle indépendance des consommateurs.

Point sur la réglementation sur les services de paiement et le SEPA et le statut d'établissement de paiement

M^o Cathie-Rosalie Joly, associée Ulys, cabinet d'avocats

L'évolution réglementaire notamment depuis la directive sur les services de paiement (directive 2007/64/CE du 13 novembre 2007) a redessiné le paysage réglementaire français et européen des paiements électroniques.

L'analyse des projets est primordiale pour déterminer le régime applicable : exemption ou agrément ?

Ensuite, les contraintes et conséquences d'un agrément doivent être examinées.



Association pour le développement de l'informatique juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
[http:// www.adij.fr](http://www.adij.fr)

Les Mardis de l'ADIJ

L'évolution de la réglementation des paiements électroniques : opportunités pour les entreprises

Mardi 15 mai 2012 – 8h30 à 10h30

Maison du Barreau, salle Monnerville - 2/4 rue de Harlay, Paris 1er

Cette conférence est validée au titre
de la formation continue des avocats.

Frais de participation (à régler par chèque à l'ordre de l'ADIJ) :

Membre de l'ADIJ : Gratuit

Non-Membre de l'ADIJ : 35 Euros

Madame/Monsieur.....

Titre/Fonction.....

Société/Institution/Cabinet/Etablissement.....

Adresse.....

Email.....

Téléphone.....

N° CNBF (Avocat seulement pour déclaration à la formation continue).....

A renvoyer à l'adresse suivante :

A l'attention de l'ADIJ – Marianne Mamou – 7, rue des Partants – 75020 PARIS

Coordination-adj@adj.fr



Cette manifestation est validée au titre de la formation continue